

## PROCÈS-VERBAL

### **SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CHAMBLY TENUE LE 23 NOVEMBRE 2021 À 19 H 30 AU PÔLE CULTUREL DE CHAMBLY**

---

#### **SONT PRÉSENTS :**

Mme Alexandra LABBÉ, mairesse  
M. Carl TALBOT, conseiller du district n° 1 -  
M. Jean-Philippe THIBAULT, conseiller du district n° 2 -  
Mme Colette DUBOIS, conseillère du district n° 3 -  
Mme Annie LEGENDRE, conseillère du district n° 4 -  
M. Serge SAVOIE, conseiller du district n° 5 -  
M. Justin CAREY, conseiller du district n° 7 -  
M. Jean-François MOLNAR, conseiller du district n° 8 -

Formant le quorum du conseil municipal sous la présidence de madame la mairesse.

#### **SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

M. Jean-François AUCLAIR, directeur général  
Me Nancy POIRIER, greffière

#### **ÉTAIT ABSENT**

M. Luc RICARD, conseiller du district n° 6 -

**RÉSOLUTION 2021-11-484      1.1      Adoption de l'ordre du jour**

---

IL EST PROPOSÉ par M. Jean-Philippe Thibault

APPUYÉ par M. Carl Talbot

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour de la présente séance ordinaire soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE.

**PÉRIODE DE QUESTIONS 19 h 34 À 19 H 58**

---

RÉSOLUTION 2021-11-485 2.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2021

---

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil municipal a eu accès au procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2021, conformément à la Loi;

ATTENDU les dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

IL EST PROPOSÉ par M. Carl Talbot

APPUYÉ par M. Justin Carey

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2021.

ADOPTÉE.

AVIS DE MOTION 2021-11-486 3.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement d'emprunt numéro 2021-1469 d'un montant de 5 843 000,00 \$ concernant les travaux de réfection de l'avenue Bourgogne et de la Place de la Mairie, à l'ensemble, financement sur 25 ans

---

Monsieur le conseiller Carl Talbot donne avis de motion qu'il y aura adoption, lors d'une prochaine séance du conseil municipal, d'un projet de règlement d'emprunt portant le numéro 2021-1469 d'un montant de 5 843 000,00 \$ concernant les travaux de réfection de l'avenue Bourgogne et de la Place de Mairie, à l'ensemble, financement sur 25 ans.

Un projet de règlement est déposé par madame la mairesse Alexandra Labbé.

AVIS DE MOTION 2021-11-487 3.2 Avis de motion et dépôt du projet de règlement d'emprunt numéro 2021-1470 d'un montant de 6 753 000,00 \$ concernant les travaux de réfection des rues Hertel et Rougemont à l'ensemble, financement sur 25 ans

---

Monsieur le conseiller Jean-Philippe Thibault donne avis de motion qu'il y aura adoption, lors d'une prochaine séance du conseil municipal, d'un projet de règlement d'emprunt numéro 2021-1470 d'un montant de 6 753 000,00 \$ concernant les travaux de réfection des rues Hertel et Rougemont à l'ensemble, financement sur 25 ans.

Un projet de règlement est déposé par madame la mairesse Alexandra Labbé.

AVIS DE MOTION 2021-11-488 3.3 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2021-1473 concernant le régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Chambly

---

Monsieur le conseiller Jean-François Molnar donne avis de motion qu'il y aura adoption, lors d'une prochaine séance du conseil municipal, d'un projet de règlement numéro 2021-1473 concernant le régime de retraite complémentaire de retraite des employés de la Ville de Chambly.

Un projet de règlement est déposé par madame la mairesse Alexandra Labbé.

AVIS DE MOTION 2021-11-489 3.4 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2021-1474 modifiant le règlement 83-327 sur la circulation

---

Monsieur le conseiller Serge Savoie donne avis de motion qu'il y aura adoption, lors d'une prochaine séance du conseil municipal, d'un projet de règlement numéro 2021-1474 modifiant le règlement 83-327 sur la circulation.

Un projet de règlement est déposé par madame la mairesse Alexandra Labbé.

AVIS DE MOTION 2021-11-490 3.5 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2021-1475 décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Chambly pour l'année 2022, sujet à modification

---

Monsieur le conseiller Justin Carey donne avis de motion qu'il y aura adoption, lors d'une prochaine séance du conseil municipal, d'un projet de règlement numéro 2021-1475 décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Chambly pour l'année 2022.

Un projet de règlement est déposé par madame la mairesse Alexandra Labbé.

AVIS DE MOTION 2021-11-491 3.6 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2021-1476 décrétant les taux de taxes et les tarifs inscrits aux prévisions budgétaires 2022, sujet à modification

---

Madame la conseillère Colette Dubois donne avis de motion qu'il y aura adoption, lors d'une prochaine séance du conseil municipal, d'un projet de règlement numéro 2021-1476 décrétant les taux de taxes et les tarifs inscrits aux prévisions budgétaires 2022.

Un projet de règlement est déposé par madame la mairesse Alexandra Labbé.

AVIS DE MOTION 2021-11-492 3.7 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2021-1477 établissant le code d'éthique et de déontologie des membres du conseil municipal de la Ville de Chambly et abrogeant le règlement 2020-1445, sujet à modification

---

Madame la conseillère Annie Legendre donne avis de motion qu'il y aura adoption, lors d'une prochaine séance du conseil municipal, d'un projet de règlement numéro 2021-1477 établissant le code d'éthique et de déontologie des membres du conseil municipal de la Ville de Chambly et abrogeant le règlement 2020-1445.

Un projet de règlement est déposé par madame la mairesse Alexandra Labbé.

AVIS DE MOTION 2021-11-493 3.8 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2021-1478 concernant la régie interne des tables consultatives

---

Madame la conseillère Colette Dubois donne avis de motion qu'il y aura adoption, lors d'une prochaine séance du conseil municipal, d'un projet de règlement numéro 2021-1478 concernant la régie interne des tables consultatives.

Un projet de règlement est déposé par madame la mairesse Alexandra Labbé.

RÉSOLUTION 2021-11-494 5.1 Demande d'aide en ressources humaines pour la réalisation de travaux afin d'améliorer les installations de la cour de l'école Jacques-De Chambly

---

ATTENDU QUE le directeur de l'école Jacques-De Chambly a fait une demande d'aide en ressources humaines au service des travaux publics pour la réalisation de travaux afin d'améliorer les installations de la cour d'école;

ATTENDU QUE ce projet est composé de trois volets : remplacer le petit module de jeux, déplacer les structures de ballon-poire et aménager une aire de repos à l'abri du soleil qui pourra servir de classe extérieure;

ATTENDU QUE ce troisième élément est un projet innovant qui permettrait de sortir de la structure traditionnelle de l'école et que ces installations seront accessibles au voisinage et donc bénéfiques pour le quartier;

ATTENDU QUE la sollicitation de l'aide est pour la partie de préparation du terrain;

IL EST PROPOSÉ par M. Justin Carey

APPUYÉ par M. Jean-Philippe Thibault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil municipal octroie une aide en ressources humaines de son service des travaux publics pour la préparation du terrain de la cour d'école d'une valeur de 3 300 \$.

ADOPTÉE.

RÉSOLUTION 2021-11-495      5.2    Date des séances du conseil municipal pour  
l'année 2022

---

ATTENDU QU'en vertu de l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil municipal doit adopter, avant le début de chaque année, le calendrier des séances ordinaires;

IL EST PROPOSÉ par M. Serge Savoie

APPUYÉ par Mme Annie Legendre

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution. QUE le conseil municipal fixe les dates des séances du conseil municipal pour l'année 2022 :

- 18 janvier 2022
- 15 février 2022
- 8 mars 2022
- 5 avril 2022
- 3 mai 2022
- 7 juin 2022
- 5 juillet 2022
- 23 août 2022
- 6 septembre 2022
- 4 octobre 2022
- 1<sup>er</sup> novembre 2022
- 6 décembre 2022

QUE les séances du conseil municipal se tiendront à 19 h 30.

QUE la greffière donne un avis public du contenu du présent calendrier, et ce, conformément à l'article 320 de la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉE.

RÉSOLUTION 2021-11-496 5.3 Droits de diffusion de treize (13) photographies du Club de photographie l'Iris de Chambly, pour illustrer le calendrier municipal 2022

---

ATTENDU QUE la Ville de Chambly a collaboré avec le Club de photographie l'Iris de Chambly pour illustrer le calendrier municipal sous le thème *Chambly au naturel!*;

ATTENDU QUE le club a proposé différentes photographies, suite à un appel auprès de leurs membres, selon les quatre (4) saisons et que treize (13) images ont été sélectionnées par des membres de l'exécutif du club et du Service des communications et relations avec les citoyens de la Ville de Chambly, selon des critères spécifiques pour le calendrier;

ATTENDU QUE la Ville de Chambly déboursera 100 \$ par photographie, pour un total de 1 300 \$, pour couvrir les droits de diffusion dans le calendrier 2022;

ATTENDU QUE les auteurs des œuvres sélectionnées sont :

Stéphane Gagnon	100 \$
Richard Fortier	100 \$
Per Nyblom	100 \$
Helen Slaght (deux photos)	200 \$
Sébastien Brodeur	100 \$
Diego Masmarti	100 \$
Welley Dumont (deux photos)	200 \$
Patrice Bonin	100 \$
Lucie Rivard	100 \$
Valérie Leconte	100 \$
Guy Rochette	100 \$

IL EST PROPOSÉ par M. Carl Talbot

APPUYÉ par M. Justin Carey

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil municipal autorise une dépense de 1 300 \$ pour l'utilisation et les droits de diffusion des treize (13) photographies sélectionnées, en collaboration avec le Club de photographie l'Iris de Chambly pour illustrer le calendrier municipal 2022.

ADOPTÉE.

RÉSOLUTION 2021-11-497      5.4    Nomination de représentants aux différentes tables consultatives

---

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer les représentants aux différentes tables consultatives de la Ville de Chambly;

IL EST PROPOSÉ par M. Jean-Philippe Thibault

APPUYÉ par M. Carl Talbot

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil municipal nomme, mandate et autorise, madame la conseillère Colette Dubois, à titre de présidente ainsi que madame la conseillère Annie Legendre à titre de membre substitut à la Table Vie communautaire et événements.

QUE le conseil municipal nomme, mandate et autorise, monsieur le conseiller Jean-François Molnar, à titre de président ainsi que monsieur le conseiller Justin Carey à titre de membre substitut à la Table Sport et plein air.

QUE le conseil municipal nomme, mandate et autorise monsieur le conseiller Luc Ricard à titre de président ainsi que madame la conseillère Colette Dubois à titre de membre substitut à la Table Vie culturelle.

QUE le conseil municipal nomme, mandate et autorise, madame la conseillère Annie Legendre, à titre de présidente ainsi que monsieur le conseiller Carl Talbot à titre de membre substitut à la Table Développement économique et achat local.

QUE le conseil municipal nomme, mandate et autorise, monsieur le conseiller Justin Carey, à titre de président ainsi que monsieur le conseiller Jean-Philippe Thibault à titre de membre substitut à la Table Environnement et développement durable.

QUE le conseil municipal nomme, mandate et autorise, monsieur le conseiller Serge Savoie, à titre de président ainsi que monsieur le conseiller Luc Ricard à titre de membre substitut à la Table Transport et mobilité active.

ADOPTÉE.

RÉSOLUTION 2021-11-498      5.5    Nomination de représentants sur le Comité de démolition ainsi que sur le Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

---

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer de nouveaux représentants sur le Comité de démolition ainsi que sur le Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

IL EST PROPOSÉ par M. Justin Carey

APPUYÉ par M. Serge Savoie

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil municipal nomme, mandate et autorise, messieurs, les conseillers Carl Talbot et Jean-Philippe Thibault à titre de membres ainsi que monsieur le conseiller Jean-François Molnar à titre de membre substitut sur le Comité de démolition.

QUE le conseil municipal nomme, mandate et autorise monsieur le conseiller Carl Talbot à titre de président ainsi que monsieur le conseiller Jean-Philippe Thibault à titre de vice-président sur le Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE.

RÉSOLUTION 2021-11-499      5.6    Nomination du maire suppléant pour les  
mois de novembre 2021 à novembre 2022

---

ATTENDU QU'en vertu de l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil municipal doit désigner, pour la période qu'il détermine, un conseiller comme maire suppléant, lequel possède et exerce les pouvoirs du maire lorsqu'il est absent de la municipalité ou est empêché de remplir les devoirs de sa charge;

IL EST PROPOSÉ par M. Jean-Philippe Thibault

APPUYÉ par Mme Colette Dubois

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil municipal désigne monsieur le conseiller Carl Talbot à titre de maire suppléant pour les mois novembre 2021 à novembre 2022, avec tous les droits et privilèges accordés par la *Loi sur les cités et villes*.

QUE le conseil municipal délègue madame la conseillère Colette Dubois afin d'agir pour et au nom de la Ville de Chambly, au conseil de la municipalité régionale de comté (MRC) de La Vallée-du-Richelieu, en tout temps et sur toutes questions, en l'absence de la mairesse, madame Alexandra Labbé.

QUE le conseil municipal délègue monsieur le conseiller Luc Ricard afin d'agir pour et au nom de la Ville de Chambly, à la Régie intermunicipale de police Richelieu Saint-Laurent, en tout temps et sur toutes questions, en l'absence de la mairesse, madame Alexandra Labbé.

ADOPTÉE.

RÉSOLUTION 2021-11-500      5.7    Nomination de représentants pour le Centre aquatique de Chambly, l'Office municipal d'habitation du Bassin de Chambly, la Société d'exploitation de la centrale de traitement d'eau Chambly-Marieville-Richelieu (S.E.C.T.-EAU) et le Régime de retraite

---

ATTENDU QU'il est de l'intérêt de la Ville de Chambly de nommer des représentants pour le Centre aquatique de Chambly, l'Office municipal d'habitation du Bassin de Chambly, la Société d'exploitation de la centrale de traitement d'eau Chambly-Marieville-Richelieu (S.E.C.T.-EAU) et le Régime de retraite;

IL EST PROPOSÉ par M. Serge Savoie

APPUYÉ par Mme Colette Dubois

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil municipal nomme, mandate et autorise madame la mairesse Alexandra Labbé ainsi que messieurs les conseillers Carl Talbot et Luc Ricard à représenter la Ville au Centre aquatique de Chambly.

QUE le conseil municipal nomme, mandate et autorise, madame la conseillère Colette Dubois, ainsi que monsieur le conseiller Luc Ricard à représenter la Ville à l'Office municipal d'habitation du Bassin de Chambly.

QUE le conseil municipal nomme, mandate et autorise madame la mairesse Alexandra Labbé et monsieur le conseiller Justin Carey à représenter la Ville à la Société d'exploitation de la centrale de traitement d'eau Chambly-Marieville-Richelieu (S.E.C.T.-EAU).

QUE le conseil municipal nomme, mandate et autorise monsieur Jean-François Molnar, conseiller, à représenter la Ville au comité du Régime de retraite.

ADOPTÉE.

RÉSOLUTION 2021-11-501      5.8    Demande au ministre de la Justice pour la nomination de madame Alexandra Labbé, mairesse, de madame Annie Legendre, conseillère et de monsieur Jean-Philippe Thibault, conseiller, à titre de célébrants de mariage

---

ATTENDU QUE les élus peuvent être désignés par le ministre de la Justice afin d'agir comme célébrant (e) compétent pour présider un mariage ou une union civile;

ATTENDU QUE madame Alexandra Labbé, mairesse, madame Annie Legendre, conseillère, et monsieur Jean-Philippe Thibault, conseiller, souhaitent obtenir une telle désignation;

IL EST PROPOSÉ par M. Justin Carey

APPUYÉ par M. Carl Talbot

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil municipal demande au ministre de la Justice du Québec de nommer madame Alexandra Labbé, mairesse, madame Annie Legendre, conseillère, et monsieur Jean-Philippe Thibault, conseiller, pour agir à titre de célébrants pour les mariages et unions civiles.

ADOPTÉE.

**6.1** Dépôt par le directeur général de la liste des amendements budgétaires pour la période du 22 septembre au 9 novembre 2021

Conformément à l'article 4.1 du *règlement 2020-1435 sur la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats*, le directeur général dépose la liste des amendements budgétaires pour la période du 22 septembre au 9 novembre 2021.

**6.2** Dépôt des listes des paiements effectués à l'égard des dépenses préautorisées pour les activités financières et les activités d'investissement pour la période du 22 septembre au 9 novembre 2021

Pour les activités de fonctionnement et d'investissement, le total des chèques portant les numéros 128062 à 128419 inclusivement s'élève à 1 468 683,11 \$. Le total des avis de paiement électronique portant les numéros S12152 à S12508 s'élève à 6 356 736,38 \$.

Le total des salaires aux employés municipaux et les élus municipaux pour la même période s'élève à 1 135 798,99 \$ et les versements sont effectués par dépôts directs. Les remboursements de dépenses aux employés représentent 10 700,79 \$.

Pour le paiement des déductions à la source, le total s'élève à 683 943,71 \$. Ces versements sont payés directement par Internet sur le site des caisses Desjardins.

Tous ces paiements sont tirés du compte 71000 à la Caisse populaire Desjardins du Bassin-de-Chambly.

**6.3** Dépôt du rapport de la direction générale sur la délégation du pouvoir de dépenser en matière d'honoraires professionnels ou autres (dépenses inférieures à 35 000 \$)

---

Le directeur général, monsieur Jean-François Auclair, dépose à la présente assemblée le rapport sur la délégation du pouvoir de dépenser en matière d'honoraires professionnels ou autres (dépenses inférieures à 35 000 \$), se terminant le 9 novembre 2021.

**RÉSOLUTION 2021-11-502**      6.4 Annulation de l'appel d'offres LO2021-12 concernant la production, livraison et installation d'éléments d'interprétation

---

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées par voie d'invitation auprès de quatre fournisseurs conformément à l'article 573.1 de la *Loi sur les cités et villes* pour la production, livraison et installation d'éléments d'interprétation;

ATTENDU QU'une seule soumission a été reçue et que le prix soumis est au-delà du seuil d'octroi pour cette catégorie des contrats;

IL EST PROPOSÉ par Mme Annie Legendre

APPUYÉ par M. Jean-Philippe Thibault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil municipal rejette la soumission reçue et annule l'appel d'offres sur invitation LO2021-12.

ADOPTÉE.

**RÉSOLUTION 2021-11-503**      6.5 Octroi du contrat ST2021-02 pour des travaux de réhabilitation de l'annexe de la mairie à l'entreprise Rénovations Alexandre Léveillé inc. au montant total de 1 488 288,14 \$

---

ATTENDU QUE l'appel d'offres ST2021-02 a été publié sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) le 15 septembre 2021, suite à une annonce dans le Journal de Chambly ainsi que sur le site Internet de la Ville, le tout conformément à l'article 573 de la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU QUE cinq soumissions ont été reçues, avec les résultats suivants, lesquels incluent les taxes applicables :

<b>ENTREPRISE</b>	<b>MONTANT</b>
Constructions RDJ inc.	1 661 768,17 \$
Construction Bugère inc.	1 941 800,00 \$
Immobilier Belmon inc.	1 778 663,25 \$
Construction Richelieu inc.	1 629 000,01 \$
Rénovations Alexandre Léveillé inc.	1 488 288,14 \$

ATTENDU l'estimation préalable du projet au montant de 1,5 M \$;

IL EST PROPOSÉ par M. Carl Talbot

APPUYÉ par M. Justin Carey

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil municipal octroie le contrat ST2021-02 relatif à des travaux de réhabilitation du bâtiment de l'annexe de la mairie, à l'entreprise Rénovations Alexandre Léveillé inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 1 488 288,14 \$, taxes incluses, le tout selon sa soumission et les conditions énoncées aux documents d'appel d'offres à compter de la date d'adoption de la présente résolution.

QUE cette dépense soit financée par le fonds de roulement et que le remboursement audit fonds se fasse sur une période de dix (10) ans.

QU'en conformité avec la résolution 2021-03-118, ces travaux font l'objet d'une aide financière en vertu du Programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023.

ADOPTÉE.

RÉSOLUTION 2021-11-504      6.6      Octroi du contrat ST2021-49 pour les travaux d'aménagement du parc des Rapides à l'entreprise Excavations Darche inc. au montant de 1 253 885,16 \$

---

ATTENDU QUE le projet d'aménagement du parc des Rapides est inscrit au Programme des immobilisations 2021-2022-2023 sous le numéro LC-21-0005;

ATTENDU QUE l'appel d'offres ST2021-49 a été publié sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) le 13 octobre 2021, à la suite d'une annonce parue dans le Journal de Chambly ainsi que sur le site Internet de la Ville, le tout conformément à l'article 573 de la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU QUE 6 soumissions ont été reçues, avec les résultats suivants, lesquels incluent les taxes applicables :

Entreprise	Montant	Statut de la soumission
Excavations Darche inc.	1 253 885,16 \$	Conforme
Excavation ESM inc.	1 338 421,15 \$	Non analysée
Construction Michel Dubé inc.	1 627 967,94 \$	Non analysée
Environnement Routier NRJ inc.	1 642 992,75 \$	Non analysée
URBEX Construction inc.	1 785 232,92 \$	Non analysée
Axe Construction inc.	1 860 023,28 \$	Non analysée

ATTENDU l'estimation préalable du projet entre 900 000 \$ et 1 000 000 \$, taxes incluses;

IL EST PROPOSÉ par Mme Colette Dubois

APPUYÉ par Mme Annie Legendre

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil municipal octroie le contrat ST2021-49 relatif aux travaux d'aménagement du parc des Rapides, à l'entreprise Excavations Darche inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 1 253 885,16 \$, taxes incluses, le tout selon sa soumission et les conditions énoncées aux documents d'appel d'offres à compter de la date d'adoption de la présente résolution.

QUE cette dépense soit financée par le fonds de parcs, terrains de jeux et espaces naturels.

ADOPTÉE.

RÉSOLUTION 2021-11-505      6.7      Octroi du contrat ST2021-51 pour la fourniture de sulfate ferrique pour l'usine d'épuration des eaux pour 2021-2022 à l'entreprise Produits chimiques Chemtrade Canada Ltée pour un montant total de 147 742,88 \$

---

ATTENDU QUE l'appel d'offres ST2021-51 a été publié sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) le 20 octobre 2021, à la suite d'un avis paru dans le Journal de Chambly ainsi que sur le site Internet de la Ville, le tout conformément à l'article 573 de la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU QUE deux soumissions ont été reçues, avec les résultats suivants, lesquels incluent les taxes applicables :

<b>ENTREPRISE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>STATUT</b>
Produits chimiques Chemtrade Canada Ltée	147 742,88\$	Conforme
Kemira Water Solutions Canada inc	162 689,63 \$	non analysée

ATTENDU l'estimation préalable du projet au montant de 180 000 \$, taxes incluses;

IL EST PROPOSÉ par M. Jean-François Molnar

APPUYÉ par M. Justin Carey

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil municipal octroie le contrat ST2021-51 relatif à la fourniture de sulfate ferrique pour l'usine d'épuration des eaux à l'entreprise Produits chimiques Chemtrade Canada Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 147 742,88 \$ taxes incluses, le tout selon sa soumission et les conditions énoncées aux documents d'appel d'offres à compter de la date d'adoption de la présente résolution.

QUE toute dépense découlant de ce contrat se fasse dans la limite des crédits budgétaires disponibles aux Activités de fonctionnement, poste budgétaire 02-416-00-635.

ADOPTÉE.

RÉSOLUTION 2021-11-506      6.8      Octroi du contrat pour l'acquisition de bacs roulants dans le cadre du regroupement d'achats de l'UMQ BAC-2022 à IPL North America inc.

---

ATTENDU QUE la Ville de Chambly s'est jointe au regroupement d'achats BAC-2022 pour l'achat de bacs roulants avec l'adoption de la résolution 2021-08-419;

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées conformément à l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU QUE la Ville de Chambly fait partie du lot #3 de l'appel d'offres et a obtenu les résultats suivants en fonction des biens souhaités :

Description	Quantité	Montant unitaire	Montant total
Bac 360 L (bleu)	500	69,77 \$	34 885 \$
Surcoût pour roues surdimensionnées avec surface de roulement en caoutchouc	500	6,50 \$	3 250 \$
Livraison en un seul lieu (bacs bleus)	500	4,33 \$	2 165 \$
Bac 120 L (brun)	150	40,30 \$	6 045 \$
Livraison en un seul lieu (bacs bruns)	150	4,33 \$	649,50 \$

ATTENDU QUE selon les prix unitaires obtenus, il s'agit d'une dépense estimée à 54 031,93 \$ taxes incluses;

ATTENDU QUE la commande sera adressée directement au fournisseur IPL, pour un minimum de 80% de l'estimation préalable, en fonction des besoins;

IL EST PROPOSÉ par M. Carl Talbot

APPUYÉ par M. Justin Carey

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil municipal autorise le service des travaux publics à procéder aux commandes directement avec le fournisseur IPL, selon les besoins.

QUE le conseil municipal autorise les dépenses reliées à l'achat des bacs roulants issus du regroupement d'achats BAC-2022 de l'UMQ en fonction des prix unitaires obtenus.

QUE toute dépense découlant de ce contrat soit imputée au budget 2022 des Activités de fonctionnement, poste budgétaire 02-452-10-655.

ADOPTÉE.

RÉSOLUTION 2021-11-507      6.9      Renouvellement du contrat pour les services animaliers avec la SPCA Roussillon pour l'année 2022 (2e année d'option)

---

ATTENDU QUE le contrat pour les services animaliers rendus par la SPCA Roussillon sera à échéance le 31 décembre 2021, suite au renouvellement en 2020 pour une première année d'option;

ATTENDU la possibilité de renouveler le contrat pour une 2<sup>e</sup> année d'option;

ATTENDU QUE lors de cette 2<sup>e</sup> année d'option, les services seront offerts aux mêmes conditions, selon les tarifs prévus à l'entente;

IL EST PROPOSÉ par M. Carl Talbot

APPUYÉ par M. Jean-Philippe Thibault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil municipal autorise le renouvellement du contrat pour les services animaliers avec la SPCA Roussillon jusqu'au 31 décembre 2022.

QUE toute dépense découlant de ce contrat soit imputée au budget 2022 des Activités de fonctionnement, poste budgétaire 02-237-00-459.

ADOPTÉE.

RÉSOLUTION 2021-11-508      6.10    Financement du projet d'amélioration de  
l'écocentre au montant de 60 745 \$ à même  
l'excédent affecté pour matières résiduelles

---

ATTENDU QUE la ville désire financer le projet d'amélioration de l'écocentre au montant de 60 745 \$ à même l'excédent affecté pour matières résiduelles;

ATTENDU QUE ce projet est inscrit au Programme des immobilisations 2021-2022-2023 sous les numéros TP-21-0022 (achats d'équipements) et TP-21-0023 (achat d'un conteneur de 40 pieds);

ATTENDU QUE certaines dépenses ont été réalisées et que d'autres sont à venir;

ATTENDU QUE le financement à même un excédent affecté doit être autorisé par résolution;

IL EST PROPOSÉ par M. Carl Talbot

APPUYÉ par Mme Annie Legendre

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil municipal autorise le financement du projet d'amélioration de l'écocentre au montant de 60 745 \$ à même l'excédent affecté pour matières résiduelles.

ADOPTÉE.

RÉSOLUTION 2021-11-509    6.11 Émission d'obligations au montant de  
8 002 000 \$

---

ATTENDU l'ouverture de soumissions du 27 octobre 2021 faite par le ministère des Finances;

ATTENDU qu'en vertu du règlement 2020-1443, Règlement concernant la délégation au trésorier du pouvoir d'accorder le contrat de financement à la personne qui y a droit, le trésorier a adjudgé l'émission de 8 002 000 \$ à Valeurs Mobilières Desjardins inc., offre s'avérant la plus avantageuse pour la Ville de Chambly, et ce, en conformité avec l'article 555.1 de la *Loi sur les cités et villes* (chapitre C-19);

IL EST PROPOSÉ par M. Serge Savoie

APPUYÉ par M. Jean-Philippe Thibault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil municipal entérine l'adjudication de l'émission d'obligations de 8 002 000 \$ à Valeurs Mobilières Desjardins inc.

QUE le conseil municipal mandate les Services de dépôt et de compensation CDS inc. pour l'inscription en compte de cette émission.

ADOPTÉE.

RÉSOLUTION 2021-11-510    6.12 Attribution du contrat pour la webdiffusion  
pour les assemblées du conseil municipal à  
la Télévision de la Vallée-du-Richelieu  
(TVR9) au montant de 17 246,25 \$ taxes  
incluses pour l'année 2022

---

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées par voie d'invitation écrite auprès de cinq fournisseurs, le tout conformément à l'article 573.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU QUE tout contrat peut être attribué au fournisseur régional même lorsque le prix offert est supérieur à celui d'un fournisseur provenant de l'extérieur, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % de la valeur totale du contrat, jusqu'à un maximum de 2000 \$, à la condition que la quantité, la qualité et les délais de livraison soient comparables;

ATTENDU QUE la Ville de Chambly entend favoriser un fournisseur régional ayant un établissement sur le territoire de la MRC de la Vallée-du-Richelieu;

ATTENDU QUE Télévision de la Vallée-du-Richelieu (TVR9) effectue le contrat de webdiffusion des assemblées du conseil municipal depuis maintenant deux ans;

IL EST PROPOSÉ par M. Jean-Philippe Thibault

APPUYÉ par Mme Colette Dubois

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil municipal attribue le contrat pour la webdiffusion des assemblées du conseil municipal à Télévision de la Vallée-du-Richelieu (TVR9) au montant de 17 246,25 \$ taxes incluses pour l'année 2022, le tout selon sa soumission et les conditions énoncées au devis à compter de la date d'adoption de la présente résolution pour les mois de janvier à décembre 2022.

ADOPTÉE.

**6.13** Dépôt des états comparatifs concernant les revenus et dépenses de l'exercice courant au 31 octobre 2021 ainsi que les revenus et dépenses projetés au 31 décembre 2021

---

Conformément à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*, le trésorier dépose devant le conseil municipal les états comparatifs concernant les revenus et dépenses de l'exercice courant au 31 octobre 2021 ainsi que les revenus et dépenses projetés au 31 décembre 2021.

RÉSOLUTION 2021-11-511      8.1    Octroi d'une gratuité de 100 heures de glace, d'une valeur de 3 334 \$, à l'Association de hockey mineur de Chambly pour la tenue de la 26e édition du tournoi provincial M13 de Chambly

---

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la demande de soutien provenant de l'Association de hockey mineur de Chambly pour la tenue de la 26e édition du tournoi provincial M13 de Chambly qui se tiendra du 10 au 23 janvier 2022;

ATTENDU QUE le Service loisirs et culture entamera des travaux de révision de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes prochainement et que dans l'attente des résultats il est recommandé de maintenir le niveau de soutien antérieur;

IL EST PROPOSÉ par M. Carl Talbot

APPUYÉ par M. Jean-François Molnar

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil municipal autorise la tenue de la 26e édition du tournoi M13 de l'Association de hockey mineur de Chambly qui aura lieu du 10 au 23 janvier 2022 au Centre sportif Robert-Lebel.

QUE le conseil municipal autorise une gratuité de 100 heures de glace d'une valeur de 3 334 \$ taxes comprises, à l'Association de hockey mineur de Chambly pour la tenue du tournoi provincial de hockey M13 de Chambly.

QUE les coûts reliés à l'activité soient financés à même les budgets des Services impliqués.

ADOPTÉE.

RÉSOLUTION 2021-11-512      8.2    Versement d'une contribution financière d'un montant de 2 000 \$ à La Corne d'abondance entraide alimentaire et solidarité dans le cadre de leur campagne annuelle de financement 2021-2022

---

ATTENDU QUE le conseil municipal autorise le versement d'une contribution financière à La Corne d'abondance entraide alimentaire et solidarité;

ATTENDU QUE le Service loisirs et culture entamera des travaux de révision de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes prochainement et que dans l'attente des résultats il est recommandé de maintenir le niveau de soutien antérieur;

IL EST PROPOSÉ par Mme Colette Dubois

APPUYÉ par M. Carl Talbot

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil municipal autorise le versement de la somme de 2 000 \$ à l'organisme La Corne d'abondance.

QUE les dépenses soient imputées à même les crédits disponibles du poste budgétaire 02-735-15-975.

ADOPTÉE.

RÉSOLUTION 2021-11-513      8.3    Entente entre Sopiari gestion sportive et la Ville pour la gestion de l'offre de services de loisir du complexe aquatique, pour une durée de trois (3) ans avec possibilité de prolongation de deux (2) ans

---

ATTENDU QUE l'entente entre Sopiari gestion sportive et la Ville de Chambly prévoit la gestion de l'offre de services de loisir du complexe aquatique;

ATTENDU QUE cette entente est d'une durée initiale de trois (3) ans avec possibilité de prolongation de deux (2) ans;

IL EST PROPOSÉ par M. Jean-François Molnar

APPUYÉ par Mme Annie Legendre

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil municipal approuve l'entente et ses conditions, devant intervenir entre Sopiari gestion sportive et la Ville, pour une durée de trois (3) ans avec une possibilité de renouveler pour deux (2) autres années par la suite.

QUE cette dépense soit imputée au budget des Activités de fonctionnement, poste 02-724-20-444

QUE le conseil municipal autorise la mairesse, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence la greffière adjointe, à signer pour et au nom de la Ville, l'entente à être finalisée ainsi que tout document devant intervenir à cet effet, en y stipulant toute clause jugée nécessaire dans l'intérêt de la Ville et non incompatible avec la présente.

ADOPTÉE.

RÉSOLUTION 2021-11-514      8.4    Modification de la période visée dans la résolution 2021-08-410 concernant le versement d'une contribution financière d'un montant de 2 500 \$ au Centre de bénévolat de la Rive-Sud pour la campagne de sensibilisation et de raccompagnement par l'Opération Nez rouge du Bassin-de-Chambly

---

ATTENDU QUE le Centre de bénévolat de la Rive-Sud a annoncé l'annulation de la campagne de sensibilisation et de raccompagnement par l'Opération Nez rouge du Bassin-de-Chambly pour 2021;

ATTENDU QUE la somme de 2 500 \$ a déjà été versée à l'organisme;

ATTENDU QUE la municipalité soutient la campagne de sensibilisation et de accompagnement de l'Opération Nez rouge du Bassin-de-Chambly depuis plusieurs années;

IL EST PROPOSÉ par Mme Colette Dubois

APPUYÉ par M. Justin Carey

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil municipal modifie par la présente la résolution 2021-08-410, adoptée lors de la séance du conseil municipal tenue le 31 août 2021 afin de remplacer le paragraphe ci-dessous :

QUE le conseil municipal autorise le versement de la somme de 2 500 \$ à l'organisme Centre de bénévolat de la Rive-Sud pour la campagne de sensibilisation et de accompagnement par l'Opération Nez rouge du Bassin-de-Chambly.

par le paragraphe suivant:

QUE le conseil municipal autorise le report de la somme de 2 500 \$ accordée à l'organisme Centre de bénévolat de la Rive-Sud pour la campagne de sensibilisation et de accompagnement par l'Opération Nez rouge du Bassin-de-Chambly visant la période des Fêtes de 2022.

ADOPTÉE.

Suspension de 20 h 15 à 20 h 21.

RÉSOLUTION 2021-11-515	10.1	Autorisation des travaux additionnels dans le contrat ST2021-13 - Travaux de réaménagement du 1301, boulevard Fréchette au montant de 8 423,98 \$ taxes incluses
------------------------	------	--

---

ATTENDU QUE le coût de certains travaux n'était pas prévu au contrat et sont nécessaires dans le cadre des travaux de réaménagement du 1301, boulevard Fréchette;

IL EST PROPOSÉ par Mme Colette Dubois

APPUYÉ par M. Jean-François Molnar

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil municipal autorise la liste des modifications des travaux prévus au 1301, boulevard Fréchette, au contrat ST2021-13, ainsi que le paiement à la firme Rénovations Alexandre Léveillé inc., d'un montant total de 8 423,98 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE.

RÉSOLUTION 2021-11-516      10.2    Autorisation des travaux additionnels dans le  
contrat ST2021-18 - Réaménagement du 3e  
étage du 56, Martel au montant de  
10 358,44 \$ taxes incluses

---

ATTENDU QUE le coût de certains travaux n'était pas prévu au contrat et sont nécessaires dans le cadre du réaménagement du 3e étage du 56, Martel;

IL EST PROPOSÉ par M. Carl Talbot

APPUYÉ par M. Justin Carey

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil municipal autorise la liste des modifications des travaux prévus au 3e étage du 56, Martel, au contrat ST2021-18, ainsi que le paiement à la firme Constructions R.D.J. inc., d'un montant total de 10 358,44 \$, taxes incluses.

QUE cette dépense soit financée par le fonds de roulement et que le remboursement audit fonds se fasse en conformité avec la politique de capitalisation et d'amortissement.

ADOPTÉE.

RÉSOLUTION 2021-11-517      10.3    Ratification des travaux additionnels dans le  
contrat ST2021-23 - Services professionnels  
parc des Rapides (ingénierie) au montant de  
7 834,76 \$ taxes incluses

---

ATTENDU QUE le mandat pour les services professionnels pour l'éclairage des personnages historiques à l'entrée du parc n'était pas prévu au contrat initial;

IL EST PROPOSÉ par M. Jean-Philippe Thibault

APPUYÉ par M. Carl Talbot

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil municipal autorise le paiement d'honoraires professionnels supplémentaires à la firme Le Groupe-Conseil Génipur inc., pour l'éclairage des personnages historiques à l'entrée du parc des Rapides, pour un montant de 7 834,76 \$, taxes incluses.

QUE cette dépense soit financée par le fonds de parcs, terrains de jeux et espaces naturels.

ADOPTÉE.

RÉSOLUTION 2021-11-518      10.4      Ratification des travaux additionnels dans le contrat ST2021-05 - Services professionnels relatifs au remplacement du système d'aération de la station d'épuration des eaux usées au montant de 12 417,30 \$ taxes incluses

---

ATTENDU QUE suite à l'avancement du dossier, l'enlèvement complet des boues dans les étangs et dans des géotubes localisés aux abords d'étangs, des services professionnels supplémentaires sont requis pour rédiger les plans et devis, faire la surveillance des travaux et rédiger un rapport au MELCC;

IL EST PROPOSÉ par M. Justin Carey

APPUYÉ par Mme Annie Legendre

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil municipal autorise le paiement d'honoraires professionnels supplémentaires à la firme Tetra Tech QI inc., pour la rédaction de plans et devis supplémentaires, la surveillance des travaux et la rédaction d'un rapport au MELCC, pour un montant de 12 417,30 \$, taxes incluses.

QUE cette dépense soit imputée à même les crédits disponibles du règlement d'emprunt 2020-1455, poste budgétaire 22-412-00-411.

ADOPTÉE.

RÉSOLUTION 2021-11-519      10.5    Acceptation et réception définitive des travaux pour le contrat ST2020-14 - Travaux de réfection de l'avenue De Salaberry

---

ATTENDU QUE les travaux de réfection de l'avenue De Salaberry ont été réalisés en 2020;

ATTENDU QUE le Service du génie avait rédigé une liste de déficiences et que toutes les déficiences ont été corrigées;

IL EST PROPOSÉ par M. Jean-Philippe Thibault

APPUYÉ par Mme Annie Legendre

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil municipal autorise l'acceptation et la réception définitive des travaux pour le contrat ST2020-14 - Travaux de réfection de l'avenue De Salaberry.

ADOPTÉE.

RÉSOLUTION 2021-11-520      10.6    Autorisation au Service du génie de déposer une demande d'aide financière au Fonds canadien de revitalisation des communautés – Québec et nomination du mandataire dans le cadre du réaménagement de l'édifice Joseph Ostiguy

---

ATTENDU QUE le réaménagement de l'édifice Joseph Ostiguy est prévu au PTI 2022-2223-2024;

ATTENDU QUE ce projet est issu du budget participatif 2020 Vos projets, notre avenir !;

ATTENDU QUE ce projet permettra de rénover et réaménager l'édifice Joseph Ostiguy afin d'aménager un espace muséal sur l'histoire de Chambly ainsi que des locaux multifonctionnels, des bureaux partagés de type coworking et des salles de rencontres et de conférences dédiés aux organismes et intervenants actifs au sein de la communauté;

ATTENDU QUE le réaménagement de l'édifice Joseph Ostiguy permettra de dynamiser le secteur du centre-ville situé dans le Vieux-Chambly et de stimuler le développement économique et touristique en favorisant la mise en valeur du patrimoine et des activités culturelles;

ATTENDU QU'une résolution du conseil municipal doit être jointe spécifiquement à cette demande pour désigner le mandataire;

ATTENDU QU'une convention sera conclue entre la Ville de Chambly et le Gouvernement du Canada dans le cadre du programme de développement économique du Québec de déterminer les modalités et les conditions relatives au versement et à l'utilisation de l'aide financière provenant du Fonds canadien de revitalisation des communautés – Québec;

IL EST PROPOSÉ par M. Serge Savoie

APPUYÉ par Mme Colette Dubois

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil municipal autorise le dépôt d'une demande d'aide financière au Fonds canadien de revitalisation des communautés – Québec dans le cadre du réaménagement de l'édifice Joseph Ostiguy.

QUE le conseil municipal désigne, aux fins de ce projet, Sébastien Bouchard, directeur du Service du génie, ou son remplaçant, comme signataire, de même que Aurélie Pradal, conseillère à la direction générale, ou sa remplaçante, comme mandataire.

ADOPTÉE.

RÉSOLUTION 2021-11-521      10.7      Ratification des travaux additionnels dans le contrat de réaménagement du 3e étage du 56, Martel au montant de 71 284,50 \$ taxes incluses

---

ATTENDU QU'à la suite de la démolition du plancher existant il a été découvert que les solives de plancher ne sont pas de niveau;

ATTENDU QU'il y a un dénivelé majeur qu'il faut corriger;

IL EST PROPOSÉ par Mme Colette Dubois

APPUYÉ par M. Carl Talbot

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil municipal autorise des travaux supplémentaires à la firme à la firme Constructions R.D.J. inc., pour la correction du dénivelé du plancher au 3<sup>e</sup> étage du 56 Martel au montant de 71 284,50 \$, taxes incluses.

Que cette dépense soit financée par le fonds de roulement et que le remboursement audit fonds se fasse en conformité avec la politique de capitalisation et d'amortissement.

ADOPTÉE.

RÉSOLUTION 2021-11-522    12.1    Changement du fournisseur pour le Programme d'aide aux employés et à la famille pour Brio PAE

---

ATTENDU QUE le 15 juillet 2021, le Service des ressources humaines a reçu un message de la part du PAEF actuel, Optima Santé globale, expliquant leur acquisition par Dialogue Technologie de la Santé Inc;

ATTENDU QUE l'achat de ce PAEF implique que notre contrat arrive à échéance au 31 décembre 2021 et que nous devons donc faire le choix d'un nouveau programme;

ATTENDU QUE le Service des ressources humaines a effectué une analyse sérieuse sur différents scénarios;

ATTENDU QUE le fournisseur Brio PAE offre des services spécialisés pour les municipalités qui répondent aux besoins des employés, et ce, à un coût plus faible;

ATTENDU QUE Brio PAE est le programme soutenu par l'UMQ;

IL EST PROPOSÉ par M. Jean-Philippe Thibault

APPUYÉ par M. Justin Carey

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil municipal autorise le changement de fournisseur à la fin de l'année passant ainsi de Optima Santé globale à Brio PAE.

QUE le conseil municipal mandate le Service des ressources humaines afin de diffuser et faire les suivis avec ce nouveau programme.

ADOPTÉE.

RÉSOLUTION 2021-11-523 12.2 Approbation d'une lettre d'entente avec le syndicat des cols blancs de la Ville de Chambly (FISA) - Service loisirs et culture

---

ATTENDU le projet de restructuration annoncé à la partie syndicale impliquant le Service loisirs et culture;

ATTENDU QUE le Service loisirs et culture a évalué les besoins en termes de personnel et qu'un nouveau titre d'emploi relevant de l'accréditation des cols blancs doit être créé;

ATTENDU l'article 9.11 de la convention collective;

ATTENDU l'intérêt des parties de convenir de la présente entente;

ATTENDU QU'un projet d'entente est intervenu entre les représentants de la Ville de Chambly et du Syndicat des cols blancs de la Ville de Chambly (FISA);

ATTENDU QU'afin d'être effective, cette lettre d'entente doit être entérinée par le conseil municipal de la Ville de Chambly;

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance des modalités de cette lettre d'entente;

IL EST PROPOSÉ par M. Carl Talbot

APPUYÉ par M. Jean-François Molnar

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil municipal approuve le projet de lettre d'entente 2021-10 entre les représentants de la Ville de Chambly et du Syndicat des cols blancs de la Ville de Chambly (FISA), concernant la création d'un titre d'emploi de technicien en loisirs col blanc.

QUE le conseil municipal autorise la création du titre d'emploi de technicien d'intervention en loisirs ainsi que de deux (2) postes réguliers à temps complet de ce titre d'emploi.

QUE le conseil municipal confirme la classification salariale provisoire de ce titre d'emploi à la classe 7 de l'échelle salariale des cols blancs.

QUE le conseil municipal mandate le Service des ressources humaines à effectuer un processus de recrutement afin de combler ce poste et afin de procéder à l'évaluation de la classification conformément aux dispositions de la convention collective des cols blancs.

ADOPTÉE.

RÉSOLUTION 2021-11-524    12.3    Embauche de personnel à la programmation  
et d'une stagiaire

---

ATTENDU QUE le règlement concernant l'administration des finances municipales et la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses prévoit que le directeur du Service des ressources humaines peut procéder à l'embauche et la terminaison d'emploi des employés ayant un statut de surnuméraire, temporaire, remplaçant et/ou saisonnier lorsqu'elles sont prévues aux budgets d'opérations des services;

ATTENDU QUE le directeur du Service des ressources humaines soumet par la suite au conseil municipal la liste des mouvements de personnel pour ratification;

IL EST PROPOSÉ par Mme Colette Dubois

APPUYÉ par Mme Annie Legendre

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil municipal confirme l'embauche d'une stagiaire au Service des ressources humaines à compter du 10 janvier 2021, et ce, pour une période quinze (15) semaines au taux horaire de 20 \$.

QUE les conditions de travail sont celles prévues à la *Loi sur les normes du travail*.

QUE le conseil municipal confirme l'embauche d'un surveillant d'installations - aréna rétroactivement au 3 octobre 2021.

QUE le conseil municipal confirme la prolongation d'embauche d'une superviseure au Centre nautique jusqu'au 15 novembre 2021.

QUE le salaire est celui prévu à l'échelle salariale du personnel à la programmation et les conditions de travail sont celles prévues à la *Loi sur les normes du travail*.

ADOPTÉE.

RÉSOLUTION 2021-11-525    12.4    Embauche de personnel cadre

---

ATTENDU l'adoption de la résolution 2021-10-477 par le conseil municipal de la Ville de Chambly, laquelle autorise la création d'une division de traitement des eaux usées;

ATTENDU QUE cette résolution prévoit également la création d'un titre d'emploi cadre et d'un poste régulier de chef de division – traitement des eaux usées;

ATTENDU QUE cette résolution mandate le Service des ressources humaines à effectuer un processus de recrutement afin de combler ce poste;

ATTENDU QUE la Ville de Chambly a procédé à un processus de sélection afin de combler ce nouveau poste et que le comité de sélection recommande l'embauche d'un chef de division – traitement des eaux usées;

ATTENDU QUE, de plus, l'embauche à durée déterminée de deux (2) agentes à la programmation et logistique a été confirmée jusqu'au 31 décembre 2021 à la suite de l'adoption des résolutions 2021-05-251 et 2021-06-316;

ATTENDU QUE la direction du Service loisirs et culture recommande une prolongation d'embauche de ces deux (2) agentes à la programmation et logistique jusqu'au plus tard le 31 mars 2022;

IL EST PROPOSÉ par M. Carl Talbot

APPUYÉ par M. Jean-Philippe Thibault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil municipal confirme l'embauche d'un chef division – traitement des eaux usées à compter du 13 décembre 2021.

QUE le conseil municipal octroie une rémunération provisoire à la classe 4, échelon 3 de l'échelle salariale des cadres.

QUE les autres conditions de travail sont celles incluses dans la politique relative aux conditions de travail des employés cadres à temps plein.

QUE le conseil municipal confirme la prolongation d'embauche d'agentes à la programmation et logistique jusqu'au plus tard le 1er avril 2022 selon les mêmes conditions que celles prévues aux résolutions 2021-05-251 et 2021-06-316.

QUE les autres conditions de travail sont celles incluses dans la politique relative aux conditions de travail des employés cadres à temps plein.

ADOPTÉE.

RÉSOLUTION 2021-11-526    12.5    Embauche de personnel col blanc au  
Service des communications et relations  
avec les citoyens

---

ATTENDU QUE le règlement concernant l'administration des finances municipales et la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses prévoit que le directeur du Service des ressources humaines peut procéder à l'embauche et la terminaison d'emploi des employés ayant un statut de surnuméraire, temporaire, remplaçant et/ou saisonnier lorsqu'elles sont prévues aux budgets d'opérations des services;

ATTENDU QUE le directeur du Service des ressources humaines soumet par la suite au conseil municipal la liste des mouvements de personnel pour ratification;

ATTENDU QUE le comité de sélection recommande l'embauche d'une agente de promotion de statut surnuméraire conformément aux dispositions de la lettre d'entente 2021-09 intervenue avec le Syndicat des cols blancs de la Ville de Chambly (FISA);

IL EST PROPOSÉ par M. Serge Savoie

APPUYÉ par Mme Colette Dubois

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil municipal confirme l'embauche d'une agente de promotion surnuméraire rétroactivement au 1er novembre 2021.

QUE le salaire et les conditions de travail de cet employé sont prévus à la convention collective des employés cols blancs et à la lettre d'entente 2021-09.

ADOPTÉE.

RÉSOLUTION 2021-11-527    12.6    Embauche de personnel col bleu

ATTENDU QUE le Règlement concernant l'administration des finances municipales et la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses prévoit que le directeur du Service des ressources humaines peut procéder à l'embauche et la terminaison d'emploi des employés ayant un statut de surnuméraire, temporaire, remplaçant et/ou saisonnier lorsqu'elles sont prévues aux budgets d'opérations des services;

ATTENDU QUE le directeur du Service des ressources humaines soumet par la suite au conseil municipal la liste des mouvements de personnel pour ratification;

ATTENDU QUE le comité de sélection recommande l'embauche d'un homme d'entretien-journalier col bleu temporaire;

ATTENDU QUE le candidat retenu a signé un engagement concernant l'obtention du permis de conduire de classe 3 dans un délai de trois (3) mois suivants l'embauche;

ATTENDU QUE le maintien du lien d'emploi sera conditionnel au respect de cet engagement, lequel concerne le permis temporaire;

IL EST PROPOSÉ par M. Carl Talbot

APPUYÉ par Mme Annie Legendre

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil municipal confirme l'embauche d'un homme d'entretien-journalier temporaire rétroactivement au 13 octobre 2021 dans la banque de personnel col bleu temporaire.

QUE le salaire et les conditions de travail de cet employé sont prévus à la convention collective des employés cols bleus.

ADOPTÉE.

RÉSOLUTION 2021-11-528    12.7    Approbation de trois lettres d'entente -  
Renouvellement des banques de congés de  
maladie et de temps cumulé

---

ATTENDU la complexité du traitement du renouvellement de la banque de congé de maladie pour les paies-maitres lorsque le 1<sup>er</sup> décembre survient au milieu d'une période de paie;

ATTENDU les conventions collectives en vigueur;

ATTENDU l'intérêt et la volonté des parties de convenir de la présente entente;

ATTENDU QU'un projet d'entente est intervenu entre les représentants de la Ville de Chambly et du Syndicat national des employés municipaux de la Ville de Chambly (CSN);

ATTENDU QU'un projet d'entente est intervenu entre les représentants de la Ville de Chambly et du Syndicat des cols blancs de la Ville de Chambly (FISA);

ATTENDU QU'un projet d'entente est intervenu entre les représentants de la Ville de Chambly et du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1689;

ATTENDU QU'afin d'être effectives, ces lettres d'entente doivent être entérinées par le conseil municipal de la Ville de Chambly;

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance des modalités de ces lettres d'entente;

IL EST PROPOSÉ par M. Justin Carey

APPUYÉ par M. Jean-François Molnar

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil municipal approuve les projets de lettres d'entente entre les représentants de la Ville de Chambly et du Syndicat national des employés municipaux de la Ville de Chambly (CSN), du Syndicat des cols blancs de la Ville de Chambly (FISA) et du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1689, concernant la modification des dates de début et de fin des banques de maladie et de temps cumulé.

ADOPTÉE.

RÉSOLUTION 2021-11-529      12.8    Approbation d'une lettre d'entente - cols blancs - Service des finances

---

ATTENDU QUE la répartition de la charge de travail des employés paie-maitres n'est pas optimale sur une semaine usuelle de travail;

ATTENDU l'article 7.05 et l'annexe B de la convention collective;

ATTENDU l'intérêt des parties de convenir de la présente entente;

ATTENDU QU'un projet d'entente est intervenu entre les représentants de la Ville de Chambly et du Syndicat des cols blancs de la Ville de Chambly (FISA);

ATTENDU QU'afin d'être effective, cette lettre d'entente doit être entérinée par le conseil municipal de la Ville de Chambly;

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance des modalités de cette lettre d'entente;

IL EST PROPOSÉ par M. Serge Savoie

APPUYÉ par Mme Annie Legendre

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil municipal approuve le projet de lettre d'entente entre les représentants de la Ville de Chambly et du Syndicat des cols blancs de la Ville de Chambly (FISA), concernant la modification de l'horaire de travail de l'employée 1375.

ADOPTÉE.

RÉSOLUTION 2021-11-530      12.9    Approbation de trois lettres d'entente - cols bleus

---

ATTENDU les griefs 11-2020, 18-2020, 01-2021 déposés par le syndicat national des employés municipaux de Chambly (CSN);

ATTENDU la convention collective en vigueur;

ATTENDU l'intérêt et la volonté des parties de convenir des présentes ententes;

ATTENDU QUE trois projets d'entente sont intervenus entre les représentants de la Ville de Chambly et du Syndicat national des employés municipaux de la Ville de Chambly (CSN);

ATTENDU QU'afin d'être effectives, ces lettres d'entente doivent être entérinées par le conseil municipal de la Ville de Chambly;

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance des modalités de ces lettres d'entente;

IL EST PROPOSÉ par M. Jean-Philippe Thibault

APPUYÉ par Mme Colette Dubois

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil municipal approuve les projets de lettres d'entente entre les représentants de la Ville de Chambly et du Syndicat national des employés municipaux de la Ville de Chambly (CSN), concernant le règlement des griefs 11-2020, 18-2020 et 01-2021.

ADOPTÉE.

RÉSOLUTION 2021-11-531    12.10 Nomination de brigadières scolaires régulières

---

ATTENDU QU'un poste de brigadier scolaire régulier est vacant à la suite du départ de sa titulaire le 4 octobre 2021;

ATTENDU QU'un autre poste de brigadier scolaire régulier est vacant à la suite du départ de son titulaire le 5 novembre 2021;

ATTENDU QUE la convention collective des brigadiers scolaires prévoit qu'un poste vacant doit être comblé dans les trente (30) jours suivant la dernière entrevue;

ATTENDU QUE le directeur adjoint à la formation et prévention du Service d'incendie recommande la nomination des brigadières scolaires surnuméraires à titre de brigadière scolaires régulières;

ATTENDU QUE les crédits sont prévus au budget de la Ville de Chambly;

IL EST PROPOSÉ par Mme Colette Dubois

APPUYÉ par M. Carl Talbot

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil municipal confirme la nomination d'une brigadière scolaire régulière au 11 novembre 2021.

QUE le conseil municipal confirme la nomination d'une brigadière scolaire régulière au 29 novembre 2021.

QUE les autres conditions de travail sont celles prévues à la convention collective des brigadiers scolaires.

ADOPTÉE.

RÉSOLUTION 2021-11-532    12.11 Association avec le service privé de pair aidant pour les pompiers offert par la compagnie Formation Loignon

---

ATTENDU QUE le maintien de la santé psychologique des employés est une priorité pour la municipalité;

ATTENDU QUE le programme d'aide aux employés répond à certains besoins, mais que la réalité des pompiers et des interventions qu'ils vivent est très différente d'un milieu de travail plus traditionnel;

ATTENDU QUE le programme de pair aidant pour les pompiers est un service de soutien psychologique de premier niveau offert aux pompiers par des pompiers actifs ou retraités qui comprennent leur réalité;

ATTENDU QUE le programme d'aide aux employés reste nécessaire pour ces pompiers afin d'assurer une prise en charge par des spécialistes à la suite d'une intervention de premier niveau des pairs aidants;

ATTENDU QUE le comité santé et sécurité des pompiers ainsi que le syndicat des pompiers recommandent d'offrir ce service aux pompiers;

IL EST PROPOSÉ par M. Justin Carey

APPUYÉ par Mme Annie Legendre

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil municipal autorise l'association de la Ville de Chambly avec la compagnie privée Formation Loignon.

QUE le conseil municipal mandate le Service des ressources humaines afin de les diffuser et de faire les suivis avec ce nouveau programme.

Que toute dépense découlant de ce programme soit imputée au budget des activités de fonctionnement, poste budgétaire 02-161-00-456.

ADOPTÉE.

RÉSOLUTION 2021-11-533 12.12 Confirmation de la classification salariale de titres d'emploi cadres

---

ATTENDU l'adoption des résolutions 2021-02-71 et 2021-06-324 par le conseil municipal de la Ville de Chambly, lesquelles prévoient la création des titres d'emploi cadres de chef de la division des approvisionnements et de chef aux opérations;

ATTENDU QUE ces résolutions prévoyaient une évaluation de la classification salariale provisoire de ces nouveaux titres d'emplois;

ATTENDU QU'en fonction des recommandations de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) le Service des ressources humaines a procédé à la mise sur pied d'un comité d'évaluation des emplois cadres composé de trois (3) membres et que les évaluations de la classification salariale des titres d'emploi cadres doivent être effectuées par ce comité avant d'être entérinées par le conseil municipal;

ATTENDU QUE ce comité d'évaluation est notamment encadré par les dispositions prévues à la politique sur la dotation et la rémunération de la Ville de Chambly;

ATTENDU QUE le comité d'évaluation d'emplois cadres a procédé à l'évaluation de la classification de ces titres d'emploi;

IL EST PROPOSÉ par M. Jean-François Molnar

APPUYÉ par M. Jean-Philippe Thibault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil municipal confirme l'évaluation de la classification salariale des titres d'emploi suivants, conformément à l'évaluation effectuée par le comité conjoint d'évaluation des emplois cadres :

- Chef de la division des approvisionnements : classe 5 de l'échelle salariale des cadres.

- Chef aux opérations : classe 4 de l'échelle salariale des cadres.

ADOPTÉE.

RÉSOLUTION 2021-11-534    12.13    Approbation d'une lettre d'entente avec le  
syndicat des cols blancs - Employé numéro  
2341

---

ATTENDU l'embauche de l'employé numéro 2341 le 18 janvier 2021, pour un remplacement de congé de maternité, à titre de perceptrice des amendes temporaire;

ATTENDU l'intérêt et la volonté des parties de convenir des présentes ententes;

ATTENDU QU'un projet d'entente est intervenu entre les représentants de la Ville de Chambly et du Syndicat des cols blancs de la Ville de Chambly (FISA);

ATTENDU QU'afin d'être effective, cette lettre d'entente doit être entérinée par le conseil municipal de la Ville de Chambly;

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance des modalités de cette lettre d'entente;

IL EST PROPOSÉ par M. Serge Savoie

APPUYÉ par M. Jean-Philippe Thibault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil municipal approuve le projet de lettre d'entente entre les représentants de la Ville de Chambly et du Syndicat des cols blancs de la Ville de Chambly (FISA), concernant la transaction et quittance de l'employé numéro 2341.

ADOPTÉE.

RÉSOLUTION 2021-11-535    12.14    Création d'un poste de contremaître affecté  
aux infrastructures de loisirs

---

ATTENDU QU'une réorganisation est en cours au Service loisirs et culture;

ATTENDU QUE cette réorganisation entraînera une mutation du personnel col bleu préposé aux loisirs du Service loisirs et culture vers le Service des travaux publics;

ATTENDU QU'un poste cadre d'agent à la programmation et logistique est actuellement affecté à la gestion du personnel col bleu préposé aux loisirs au Service loisirs et culture;

ATTENDU QU'afin d'assurer une continuité au niveau de la gestion des opérations loisirs par le Service des travaux publics, le Service des travaux publics requiert la création d'un poste de contremaître affecté aux infrastructures de loisirs;

ATTENDU QUE la direction générale est favorable à ce projet;

ATTENDU QU'à cet effet, le Service des ressources humaines a produit un projet de description de fonction;

IL EST PROPOSÉ par M. Carl Talbot

APPUYÉ par Mme Colette Dubois

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil municipal autorise la création d'un poste cadre à temps complet de contremaître affecté aux infrastructures de loisirs au Service des travaux publics.

QUE le conseil municipal mandate le Service des ressources humaines à effectuer un processus de recrutement afin de combler ce poste.

ADOPTÉE.

RÉSOLUTION 2021-11-536    12.15    Approbation d'une entente intervenue avec  
l'employé 1540

---

ATTENDU QU'une entente est intervenue entre les représentants de la Ville de Chambly, le Syndicat national des employés municipaux de Chambly (CSN) et l'employé numéro 1540;

ATTENDU QUE les parties ont convenu d'une entente particulière afin d'ordonner de façon complète et définitive la situation actuelle et la finalisation du lien d'emploi;

ATTENDU QU'afin d'être effective, cette entente doit être entérinée par le conseil municipal de la Ville de Chambly;

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance des modalités de cette entente;

IL EST PROPOSÉ par M. Justin Carey

APPUYÉ par M. Jean-Philippe Thibault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil municipal entérine la lettre d'entente intervenue le 18 novembre 2021 entre les représentants de la Ville de Chambly, le Syndicat national des employés municipaux de Chambly (CSN) et l'employé numéro 1540 concernant la fin d'emploi, la transaction quittance de l'employé 1540.

QUE les autres modalités sont celles indiquées à l'entente intervenue le 18 novembre 2021 entre les représentants de la Ville de Chambly, le Syndicat national des employés municipaux de Chambly (CSN) et l'employé numéro 1540.

ADOPTÉE.

**PÉRIODE DE QUESTIONS 20 H 28 À 20 H 36**

**PAROLE AUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL 20 H 36 À 20 H 56**

**RÉSOLUTION 2021-11-537 14.1 Levée de la séance**

IL EST PROPOSÉ par M. Justin Carey

APPUYÉ par Mme Colette Dubois

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la séance soit levée, les sujets à l'ordre du jour ayant tous été traités. Il est 20 h 56.

ADOPTÉE.

**La mairesse,**

**La greffière,**

**ALEXANDRA LABBÉ**

**NANCY POIRIER**